

Image not found or type unknown



Renseignements sur les avenants au contrat d'assurances

Par **BRU**, le **19/01/2010** à **14:00**

Bonjour,

J'ai fait un avenant à mon contrat d'assurances vie, afin de couvrir les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

L'avenant date du 18 Septembre 2009 et le contrat du 05 Juillet 2008 : quelle date est prise en compte pour les dites indemnités ?

Merci d'avance.